



**EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal**

**OBJET :**

**Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire de l'école du Bourg et de l'école de Champlong**

**Délibération n°2024-38**

**Nomenclature actes :**

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes

**Nombre de Conseillers**

En exercice :	<b>29</b>
Présents :	<b>20</b>
Représentés :	<b>8</b>
Absente :	<b>1</b>

Le **onze juin deux mille vingt-quatre**, le conseil municipal de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est assemblé salle du conseil municipal à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la présidence de monsieur le maire, Patrick Guillot, en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 juin 2024.

**Étaient présents :** Patrick Guillot, Emmanuelle Foulon, Cyrille Bouvat, Sabine Chauvin, Philippe Guignard, Sylvie Maurice, Philippe del Vecchio, Jacques Guinchard, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Gilles Catheland, Corinne Brun, Nathalie Marrocco, Sophie Goullioud, Jérôme Cochet, Xavier Larrat, Magali Philit, Christine Talieu, Vincent Chadier, Xavier Lateltin.

**Étaient représentés :** Michel Guinard (représenté par Gilles CATHELAND), Marc Grivel (représenté par Patrick GUILLOT), Christian Laurière (représenté par Sabine CHAUVIN), Marc Bigot (représenté par Sylvie MAURICE), Isabelle Druet (représentée par Monique LAUGIER), Valérie Grogner (représentée par Jacques GUINCHARD), Daniel Exbrayat (représenté par Nathalie MARROCCO), Jacqueline Mantelin-Ruiz (représentée par Xavier LATELTIN).

**Était absente :** Irène Biseau.

A été désignée secrétaire de séance monsieur Jérôme COCHET.

Mme Sabine Chauvin, adjointe à l'Enfance, expose à l'assemblée que dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires, il convient de modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire pour l'école maternelle du Bourg et pour l'école élémentaire de Champlong suite au passage de la semaine à 4 jours d'école.

Afin de s'adapter à ce nouveau rythme scolaire à compter de septembre 2024, il est proposé :

- La mise en place d'un document unique pour l'ensemble des temps périscolaires pour une meilleure lisibilité des usagers,
- L'actualisation des horaires avec le passage de la semaine à 4 jours d'école,
- La suppression des temps d'activités périscolaires (TAP) et la création d'un accueil périscolaire les mercredis matin en complément de celui existant les après-midis.

**Vu** l'avis favorable des membres de la commission extra-municipale Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Ecoles, en date du 30 mai 2024,

**Vu** le projet de règlement modifié,

Le Conseil Municipal, Mme Sabine Chauvin entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** les dispositions énoncées ci-dessus ainsi que le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour les écoles publiques de la commune, annexé à la présente,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit règlement,

**Précise** qu'il sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Fait et délibéré salle du conseil municipal, les jour, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Copie certifiée conforme,

**Le Maire,  
Patrick GUILLOT**

**Le secrétaire de séance,  
Jérôme COCHET**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et affiché publiquement le :

